|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)****24ème réunion, Genève, avril 2019** | C:\Users\comas\AppData\Local\Temp\Rar$DRa0.735\jpg\ITU official logo_blue_RGB.jpg |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-19/****6-F** |
|  | **14 février 2019** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Directrice du Bureau de développement des télécommunications |
| PLAN OPÉRATIONNEL QUADRIENNAL GLISSANT DE L'UIT-D POUR LA PÉRIODE 2020-2023 |
|  |
| **Résumé:**L'objet du présent document est de présenter les grandes lignes et les principaux éléments du projet de Plan opérationnel quadriennal glissant du Secteur du développement des télécommunications pour la période 2020-2023, en vue de son examen par le GCDT. Le projet complet de Plan opérationnel quadriennal glissant du Secteur du développement des télécommunications pour la période 2020‑2023 est disponible à l'adresse: <https://www.itu.int/en/ITU-D/TIES_Protected/OP2020-2023.pdf>.Le rapport d'activité de l'UIT-D pour 2018 décrit en détail le degré de mise en oeuvre des résultats ainsi que des objectifs pour 2021, s'il y a lieu.**Suite à donner:**Le GCDT est invité à examiner le présent document et à donner les orientations qu'il jugera nécessaires.**Références:**[Numéro 223A de la Convention de l'UIT](https://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015/fr), [Résolution 72 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires](https://www.itu.int/pub/S-CONF-PLEN-2015/fr), [rapport d'activité de l'UIT-D pour 2018](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0001/fr) |

# 1 Introduction

Le plan opérationnel quadriennal glissant du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT pour la période 2020-2023 est établi dans le strict respect de la structure du plan stratégique de l'Union pour la période 2020-2023 approuvé par la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT tenue en 2018. La structure de ce plan est conforme au cadre de présentation des résultats de l'UIT-D qui consiste à décrire les objectifs de l'UIT-D, les résultats associés et les indicateurs servant à mesurer les progrès accomplis en vue d'obtenir ces résultats ainsi que les produits (produits et services) résultant des activités du Secteur. Les objectifs, résultats et produits de l'UIT-D pour la période 2020-2023 figurent dans la Résolution 71 (Rév. Dubaï, 2018) relative au *plan stratégique de l'Union pour la période 2020-2023*. Le plan opérationnel est présenté ici dans les limites fixées dans les plans financiers pour les périodes considérées.

Figure 1 – Plan opérationnel de l'UIT-D et cadre stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023

**Secrétariat**

**Buts stratégiques
et cibles**

**UIT**

**-**

**R**

**Objectifs/résultats**

**UIT**

**-**

**T**

**Objectifs/résultats**

**UIT**

**-**

**D**

**Objectifs/résultats**

**Objectifs/résultats**

**intersectoriels de l'UIT**

**Vision de mission de l'UIT**

**Produits intersectoriels**

**Produits de l'UIT-D**

**Produits de l'UIT-T**

**Produits de l'UIT-R**

**PROCESSUS D'APPUI**

**BR**

**TSB**

**BDT**

**SG**

**CATALYSEURS**

**Vision de mission de l'UIT**

# 2 Contexte et priorités essentielles pour le Secteur UIT-D

La période 2020-2023 sera de nouveau une période importante et chargée pour le Secteur UIT-D, avec la poursuite de la mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires, des initiatives régionales et des autres résultats de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17). Cette période sera également marquée par la mise en oeuvre du nouveau plan stratégique pour la période 2020‑2023. Ce nouveau plan stratégique fixe, entre autres, le cadre stratégique et le cadre financier dans lesquels s'inscriront les travaux de l'UIT-D ainsi que la mise en oeuvre de son programme de travail pour cette période. La prochaine conférence mondiale de développement des télécommunications aura lieu en 2021 et définira les objectifs, les plans d'action, les programmes et les initiatives régionales pour les quatre années suivantes. La préparation de la CMDT-21 commencera en 2020.

Il convient de rappeler que la CMDT-17 a été organisée sur le thème "Les TIC au service des Objectifs de développement durable" (ICT④SDGs). Il est reconnu que les télécommunications/TIC sont un outil essentiel pour mettre en oeuvre la vision du SMSI pour l'après-2015 et un catalyseur essentiel du développement social, environnemental, culturel et économique et permettent en conséquence d'accélérer la réalisation dans les meilleurs délais des Objectifs de développement durable (ODD).

Les domaines prioritaires suivants ont été identifiés pour l'UIT-D (leur ordre d'apparition n'impliquant aucun ordre de priorité):

## 2.1 Coopération et conclusion d'accords à l'échelle internationale

• Assurer la bonne organisation et le bon déroulement des grandes conférences et réunions de l'UIT-D prévues pour la période 2020‑2023 (GCDT, réunions des commissions d'études, RPM et CMDT-21) grâce à un travail de préparation et d'organisation dans les meilleurs délais.

• Mettre en oeuvre le Plan d'action de l'UIT-D et les résolutions et recommandations adoptées par la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17) et la prochaine CMDT.

• Renforcer les échanges de connaissances, le dialogue et les partenariats entre les membres de l'UIT concernant les questions de télécommunication/TIC.

• Assurer la mise en oeuvre efficace et dans les délais des projets de développement et des initiatives régionales dans le domaine des télécommunications/TIC.

• Mettre en place des partenariats et renforcer ceux qui existent déjà, en vue de mobiliser les ressources nécessaires à la promotion du développement durable des télécommunications/TIC.

## 2.2 Développement d'infrastructures et de services, et notamment instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC

• Aider les membres de l'UIT à optimiser l'utilisation de nouvelles technologies pour développer leurs infrastructures et services d'information et de communication et à mettre en place une infrastructure mondiale des télécommunications/TIC.

• Aider les membres de l'UIT, en particulier les pays en développement, à instaurer la confiance dans l'utilisation des TIC.

• Aider les Etats Membres à renforcer leurs capacités concernant la réduction et la gestion des risques de catastrophe et les télécommunications d'urgence, y compris fournir une assistance pour permettre aux Etats Membres d'aborder toutes les étapes de la gestion des catastrophes, telles que l'alerte avancée, les interventions, les opérations de secours et la remise en état des réseaux de télécommunication.

## 2.3 Environnement politique et réglementaire favorable au développement durable des télécommunications/TIC

• Renforcer la capacité des membres de l'UIT d'améliorer le cadre juridique, politique et réglementaire ainsi que les mécanismes de communication et de collaboration avec d'autres secteurs pour favoriser le développement des télécommunications/TIC dans l'économie numérique, afin de s'assurer que tout un chacun puisse tirer pleinement parti des avantages des télécommunications/TIC.

• Aider les membres de l'UIT à prendre des décisions politiques et stratégiques judicieuses sur la base de l'analyse statistiques et de données sur les TIC de qualité et comparables au niveau international.

• Renforcer les compétences humaines et les capacités institutionnelles des membres de l'UIT, afin d'exploiter pleinement le potentiel des télécommunications/TIC.

• Aider les membres de l'UIT-D à favoriser la transformation numérique en encourageant l'esprit d'entreprise dans le secteur des TIC et en renforçant l'innovation dans l'écosystème des TIC, tout en encourageant l'autonomisation des principales parties prenantes locales en leur ouvrant de nouvelles perspectives dans le secteur des télécommunications/TIC.

## 2.4 Développement et utilisation des télécommunications/TIC et d'applications pour donner aux individus et aux sociétés des moyens d'agir en faveur du développement durable (Société numérique inclusive)

• Fournir une assistance ciblée aux pays les moins avancés (PMA), aux petits Etats insulaires en développement (PEID), aux pays en développement sans littoral (PDSL) et aux pays dont l'économie est en transition.

• Fournir un appui aux membres de l'UIT, en collaboration et en partenariat avec les autres institutions des Nations Unies et le secteur privé, pour favoriser l'utilisation des télécommunications/TIC dans les différents aspects du développement de la société de l'information, en particulier dans les zones mal desservies et les zones rurales, en vue de parvenir au développement durable, d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'ONU et de mettre en oeuvre les grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

• Assurer l'inclusion numérique au service de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, des personnes handicapées et des autres personnes ayant des besoins particuliers.

• Aider les Etats Membres à renforcer leurs capacités concernant l'utilisation des télécommunications/TIC afin d'atténuer les effets dévastateurs des changements climatiques et d'y faire face, et à améliorer l'utilisation de ces technologies pour ce faire.

# 3 Cadre de présentation des résultats de l'UIT-D pour la période 2020-2023

## 3.1 Lien avec les buts stratégiques de l'UIT

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectifs de l'UIT-D** | rt5-2.png**CROISSANCE** | rt5-2.png**INCLUSION** | rt5-2.png**DURABILITÉ** | rt5-2.png**INNOVATION** | **Partenariats** |
| **D.1 Coordination: Promouvoir la coopération et la conclusion d'accords à l'échelle internationale concernant les questions de développement des télécommunications/TIC** | **✓** | **☑** | **✓** | **✓** | **☑** |
| **D.2 Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/TIC: Promouvoir le développement d'infrastructures et de services, et notamment instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC** | **☑** | **✓** | **✓** | **✓** | **✓** |
| **D.3 Environnement favorable: Promouvoir la mise en place d'un environnement politique et réglementaire favorable au développement durable des télécommunications/TIC** | **✓** | **✓** | **☑** | **☑** | **✓** |
| **D.4 Société numérique inclusive: Promouvoir le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications pour donner aux individus et aux sociétés des moyens d'agir en faveur du développement durable** | **✓** | **☑** | **✓** | **✓** | **✓** |

## 3.2 Objectifs, résultats et produits de l'UIT-D

| **Objectifs** | **D.1 Coordination: Promouvoir la coopération et la conclusion d'accords à l'échelle internationale concernant les questions de développement des télécommunications/TIC** | **D.2 Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/TIC: Promouvoir le développement d'infrastructures et de services, et notamment instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC** | **D.3 Environnement favorable: Promouvoir la mise en place d'un environnement politique et réglementaire favorable au développement durable des télécommunications/TIC** | **D.4 Société numérique inclusive: Promouvoir le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications pour donner aux individus et aux sociétés des moyens d'agir en faveur du développement durable** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Résultats | **D.1-1**: Examen plus approfondi et meilleure adhésion au projet de contribution de l'UIT-D au projet de plan stratégique de l'UIT, à la Déclaration de la CMDT et au plan d'action de la CMDT.**D.1-2**: Evaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action de la CMDT et du plan d'action du SMSI.**D.1-3**: Renforcement de l'échange de connaissances, du dialogue et des partenariats entre les membres de l'UIT concernant les questions de télécommunication/TIC. **D.1-4**: Renforcement du processus et de la mise en oeuvre de projets de développement et d'initiatives régionales dans le domaine des télécommunications/TIC.**D.1.5**: Faciliter la conclusion d'accords de coopération concernant des programmes de développement des télécommunications/TIC entre les Etats Membres, ainsi qu'entre les Etats Membres et d'autres parties prenantes de l'écosystème des TIC, sur la base des demandes formulées par les Etats Membres concernés de l'UIT. | **D.2-1**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT de fournir des infrastructures et des services de télécommunication/TIC robustes.**D.2-2**: Renforcement de la capacité des Etats Membres d'échanger efficacement des informations, de trouver des solutions et de lutter contre les menaces en matière de cybersécurité ainsi que d'élaborer et de mettre en oeuvre des stratégies et des capacités au niveau national, y compris par le biais du renforcement des capacités, en encourageant la coopération aux niveaux national, régional et international en vue d'une participation accrue entre les Etats Membres et les acteurs concernés.**D.2-3**: Renforcement de la capacité des Etats Membres d'utiliser les télécommunications/TIC pour l'atténuation et la gestion des risques de catastrophe, pour garantir la disponibilité des télécommunications d'urgence et appuyer la coopération dans ce domaine. | **D.3-1**: Renforcement de la capacité des Etats Membres d'améliorer leurs cadres politiques, juridiques et réglementaires favorables au développement des télécommunications/TIC.**D.3-2**:Renforcement de la capacité des Etats Membres de produire des statistiques sur les télécommunications/TIC de qualité et comparables à l'échelle internationale, qui tiennent compte de l'évolution et des tendances dans le secteur des télécommunications/TIC, à partir de normes et de méthodologies convenues.**D.3-3**: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des membres de l'UIT à exploiter pleinement le potentiel des télécommunications/TIC.**D.3-4**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'intégrer l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC dans leurs programmes nationaux de développement et d'élaborer des stratégies visant à promouvoir les initiatives en matière d'innovation, y compris dans le cadre de partenariats publics, privés ou public-privé. | **D.4-1**: Amélioration de l'accès aux télécommunications/TIC et de leur utilisation dans les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL), ainsi que dans les pays dont l'économie est en transition.**D.4-2**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'accélérer le développement économique et social en exploitant et en utilisant les nouvelles technologies et les services et applications des télécommunications/TIC.**D.4-3**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'élaborer des stratégies, des politiques et des pratiques favorisant l'inclusion numérique, en particulier pour l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, des personnes handicapées et des autres personnes ayant des besoins particuliers.**D.4-4**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT de concevoir des stratégies et des solutions en matière de télécommunications/TIC relatives à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets ainsi qu'à l'utilisation d'énergies vertes/renouvelables.  |

## 3.3 Ventilation des ressources entre les objectifs et les produits[[1]](#footnote-1) de l'UIT-D pour la période 2020-2023



Objectif 4

Objectif 3

Objectif 2

Objectif 1

|  |  |
| --- | --- |
| Objectifs | % du total |
| D.1 Coordination: Promouvoir la coopération et la conclusion d'accords à l'échelle internationale concernant les questions de développement des télécommunications/TIC | 28,7% |
| D.2 Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/TIC: Promouvoir le développement d'infrastructures et de services, et notamment instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC | 21,3% |
| D.3 Environnement favorable: Promouvoir la mise en place d'un environnement politique et réglementaire favorable au développement durable des télécommunications/TIC | 31,3% |
| D.4 Société numérique inclusive: Promouvoir le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications pour donner aux individus et aux sociétés des moyens d'agir en faveur du développement durable | 18,7% |
| TOTAL | 100 % |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Produits | % du total | % de l'objectif |
| D.1-1 Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) et Rapport final de la CMDT | 3,7 % | 13,0 % |
| D.1-2 Réunions préparatoires régionales (RPM) et rapports finals des RPM | 2,7 % | 9,3 % |
| D.1-3 Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) et rapports du GCDT à l'intention du Directeur du BDT et de la CMDT. | 5,0 % | 17,3 % |
| D.1-4 Commissions d'études et lignes directrices, recommandations et rapports des commissions d'études. | 7,7 % | 26,7 % |
| D.1-5 Plates-formes pour la coordination régionale, y compris les Forums régionaux de développement (RDF). | 6,2 % | 12,3 % |
| D.1-6 Projets de développement des télécommunications/TIC et services relatifs aux initiatives régionales mis en oeuvre. | 9,3 % | 21,4 % |
| D.2-1 Produits et services relatifs aux infrastructures et aux services de télécommunication/TIC, au large bande hertzien et fixe, au raccordement des zones rurales et isolées, à l'amélioration de la connectivité internationale, à la réduction de l'écart en matière de normalisation, à la conformité et à l'interopérabilité. | 9,3 % | 43,8 % |
| D.2-2 Produits et services concernant l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC. | 6,7 % | 31,4 % |
| D.2-3 Produits et services relatifs à la réduction à la gestion des risques de catastrophe et aux télécommunications d'urgence, y compris la fourniture d'une assistance pour permettre aux Etats Membres d'aborder toutes les étapes de la gestion des catastrophes. | 5,3 % | 24,9 % |
| D.3-1 Produits et services relatifs aux politiques et à la réglementation en matière de télécommunications/TIC, en vue d'améliorer la coordination et la cohérence au niveau international. | 8,3 % | 26,5 % |
| D.3-2 Produits et services relatifs aux statistiques sur les télécommunications/TIC et aux analyses de données. | 8,2 % | 26,1 % |
| D.3-3 Produits et services relatifs au renforcement des capacités et au développement des compétences humaines, y compris celles portant sur la gouvernance internationale de l'Internet. | 7,8 % | 24,8 % |
| D.3-4 Produits et services relatifs à l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC. | 7,1 % | 22,6 % |
| D.4-1 Produits et services visant à fournir une assistance ciblée aux PMA, aux PEID, aux PDSL et aux pays dont l'économie est en transition, afin de favoriser la disponibilité et l'accessibilité financière des télécommunications/TIC. | 4,1 % | 22,1 % |
| D.4-2 Produits et services relatifs aux politiques en matière de télécommunications/TIC propres à favoriser le développement de l'économie numérique, aux applications des TIC et aux nouvelles technologies. | 5,2 % | 28,0 % |
| D.4-3 Produits et services relatifs à l'inclusion numérique des jeunes filles et des femmes ainsi que des personnes ayant des besoins particuliers (personnes âgées, jeunes, enfants et peuples autochtones, entre autres). | 5,2 % | 27,5 % |
| D.4-4 Produits et services relatifs aux applications des TIC concernant l'adaptation aux effets des changements climatiques et l'atténuation de ces effets. | 4,2 % | 22,4 % |
| Décisions, Résolutions, Recommandations et autres résultats des travaux de la Conférence de plénipotentiaires | 1,5 % |  |
| Décisions et Résolutions du Conseil et résultats des travaux des Groupes de travail du Conseil | 2,2 % |  |
| TOTAL | 100 % |  |

# 4 Analyse des risques

Le tableau ci-après identifie les principaux risques opérationnels pour la période 2020-2023. Ces risques sont identiques à ceux identifiés pour la période 2019-2022.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Perspective** | **Description du risque** | **Probabilité** | **Niveau d'incidence** | **Mesure d'atténuation[[2]](#footnote-2)** |
| Financement | Manque de ressources/financement insuffisant | Moyenne | Elevé | Elaboration de prévisions budgétaires appropriées.Mobilisation de ressources supplémentaires/extrabudgétaires, s'il y a lieu.  |
| Ressources humaines | Manque d'experts qualifiés dans le domaine d'activité | Elevée | Moyen  | Anticiper les besoins de ressources et engager les procédures de recrutement dès que possible. Dresser et tenir à jour une liste d'experts. |
| Parties prenantes/partenaires | Manque de soutien/d'engagement de la part des partenaires et des pays  | Elevée | Moyen | Assurer et améliorer la coopération avec les pays de façon à garantir un niveau de participation appropriée des pays. Demander une plus grande participation aux activités. |
| Environnement | Retards dans les activités des pays dus à des événements imprévus au niveau local | Moyenne | Faible | Mettre au point des mécanismes de mise en oeuvre adaptés et réactifs et communiquer avec les partenaires et les donateurs. |

# 5 Objectifs, résultats et produits de l'UIT-D pour la période 2020-2023

## 5.1 Objectif 1 – Coordination: Promouvoir la coopération internationale concernant les questions de développement des télécommunications/TIC

|  |  |
| --- | --- |
| Résultats | Indicateurs de performance |
| 1.1 – Examen plus approfondi et meilleure adhésion au projet de contribution de l'UIT-D au projet de plan stratégique de l'UIT, à la Déclaration de la CMDT et au Plan d'action de la CMDT. | • Niveau de compréhension et d'adhésion des Membres en ce qui concerne les objectifs et les produits de l'UIT-D.• Déclaration approuvée – Niveau d'appui/d'adhésion. |
| 1.2 – Evaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action de la CMDT et du Plan d'action du SMSI. | • Indicateurs de coopération régionale – Niveau de consensus. |
| 1.3 – Renforcement de l'échange de connaissances, du dialogue et des partenariats entre les membres de l'UIT concernant les questions de télécommunication/TIC. | • Programmes de travail entrepris pour donner suite: à la Résolution 2 (Rév.Buenos Aires, 2017); aux travaux assignés par la CMDT; aux Résolutions de l'UIT-D portant sur des domaines d'étude particuliers confiés aux commissions d'études de l'UIT-D.• Réunions et documents de réunion traités conformément à la Résolution 1 (Rév.Buenos Aires, 2017) (et aux lignes directrices de travail) ainsi qu'aux décisions de la CMDT.• Utilisation accrue des outils électroniques pour faire progresser les travaux menés au titre des programmes de travail des commissions d'études. |
| 1.4 – Renforcement du processus et de la mise en oeuvre de projets de développement des télécommunications/TIC et d'initiatives régionales. | • Utilisation accrue des outils électroniques pour faire progresser les travaux menés au titre des programmes de travail des commissions d'études.• Nombre de partenariats signés et volume de ressources mobilisées.• Nombre de projets de développement et de projets se rapportant à des initiatives régionales mis en oeuvre par région.• Nombre d'Etats Membres ayant bénéficié d'une assistance du BDT pour la mise en oeuvre de projets se rapportant à des initiatives régionales. |
| 1.5 – Faciliter la conclusion d'accords de coopération concernant des programmes de développement des télécommunications/TIC entre les Etats Membres, ainsi qu'entre les Etats Membres et d'autres parties prenantes de l'écosystème des TIC, sur la base des demandes formulées par les Etats Membres concernés de l'UIT. | • Nombre de partenariats signés et ressources mobilisées.• Nombre de demandes soumises par des administrations à l'UIT dans le but de faciliter la conclusion d'accords.• Nombre d'accords dont la conclusion a été facilitée par l'UIT. |
| Produit | Ressources financières (en milliers CHF) |
|  | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| 1.1 – Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) et rapport final de la CMDT. | 1 163 | 6 664 | 682 | sans objet |
| 1.2 – Réunions préparatoires régionales (RPM) et rapports finals des RPM. | 2 213 | 3 522 | 282 | sans objet |
| 1.3 – Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) et rapports du GCDT à l'intention du Directeur du BDT et de la CMDT. | 2 905 | 2 668 | 3 040 | sans objet |
| 1.4 – Commissions d'études et lignes directrices, recommandations et rapports des commissions d'études. | 4 344 | 4 372 | 4 557 | sans objet |
| 1.5 – Plates-formes pour la coordination régionale, y compris les Forums régionaux de développement (RDF). | 2 383 | 1 818 | 1 970 | sans objet |
| 1.6 - Projets de développement des télécommunications/TIC et services relatifs aux initiatives régionales mis en oeuvre | 3 947 | 3 007 | 3 513 | sans objet |
| Imputation des coûts à la Conférence de plénipotentiaires et aux activités du Conseil (PP, Conseil/GTC) | 518 | 773 | 847 | sans objet |
| **Total pour l'Objectif 1** | **17 473** | **22 824** | **14 891** | **sans objet** |

## 5.2 Objectif 2 – Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/TIC: Promouvoir le développement d'infrastructures et de services, et notamment instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC

|  |  |
| --- | --- |
| Résultats | Indicateurs de performance |
| 2.1 – Renforcement de la capacité des membres de l'UIT de fournir des infrastructures et des services de télécommunication/TIC robustes. | • Nombre de lignes directrices, de manuels, d'études d'évaluation et de publications établies dans différents pays sur les questions pertinentes, à l'élaboration desquels le BDT a contribué.• Nombre d'utilisateurs/d'abonnés ayant accès aux outils sur les questions pertinentes dans différents pays, à l'élaboration desquels le BDT a contribué.• Nombre d'experts participant aux formations, séminaires et aux ateliers organisés dans différents pays sur les questions pertinentes, à l'élaboration desquels le BDT a contribué, et satisfaction de ces experts. |
| 2.2 – Renforcement de la capacité des Etats Membres d'échanger efficacement des informations, de trouver des solutions et de lutter contre les menaces en matière de cybersécurité ainsi que d'élaborer et de mettre en oeuvre des stratégies et des capacités au niveau national, y compris par le biais du renforcement des capacités, en encourageant la coopération aux niveaux national, régional et international en vue d'une participation accrue entre les Etats Membres et les acteurs concernés. | • Nombre de stratégies nationales en matière de cybersécurité mises en oeuvre dans les différents pays, à l'élaboration desquelles le BDT a contribué.• Nombre d'équipes CERT à la création desquelles le BDT a contribué.• Nombre de pays pour lesquels le BDT a fourni une assistance technique et renforcé les capacités et la sensibilisation en matière de cybersécurité.• Nombre de cyberattaques repoussées par les équipes CERT mises en place avec l'appui du BDT. |
| 2.3 – Renforcement de la capacité des Etats Membres d'utiliser les télécommunications/TIC pour l'atténuation et la gestion des risques de catastrophe, pour garantir la disponibilité des télécommunications d'urgence et appuyer la coopération dans ce domaine. | • Nombre d'Etats Membres auxquels le BDT a prêté assistance dans le cadre d'opérations de secours immédiatement après une catastrophe, aussi bien en leur fournissant des équipements qu'en procédant à des évaluations des dégâts subis par les infrastructures.• Nombre d'Etats Membres ayant bénéficié de l'assistance du BDT pour élaborer et installer des systèmes d'alerte avancée.• Nombre d'Etats Membres ayant bénéficié de l'assistance du BDT pour élaborer et mettre en place des plans nationaux sur les télécommunications d'urgence. |

|  |  |
| --- | --- |
| Produit | Ressources financières (en milliers CHF) |
|  | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| 2.1 – Produits et services relatifs aux infrastructures et aux services de télécommunication/TIC, au large bande hertzien et fixe, au raccordement des zones rurales et isolées, à l'amélioration de la connectivité internationale, à la réduction de l'écart en matière de normalisation, à la conformité et à l'interopérabilité, à la gestion du spectre, au contrôle des émissions, et à la gestion efficace et efficiente ainsi qu'à l'utilisation adéquate des ressources des télécommunications, dans le cadre du mandat de l'UIT, et au passage à la radiodiffusion numérique, par exemple des études d'évaluation, des publications, des ateliers, des lignes directrices et des bonnes pratiques. | 5 911 | 5 087 | 5 290 | sans objet |
| 2.2 – Produits et services concernant l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, notamment élaboration de rapports et de publications, et la contribution à la mise en oeuvre d'initiatives aux niveaux national et mondial. | 3 920 | 3 399 | 4 147 | sans objet |
| 2.3 – Produits et services relatifs à la réduction à la gestion des risques de catastrophe et aux télécommunications d'urgence, y compris la fourniture d'une assistance pour permettre aux Etats Membres d'aborder toutes les étapes de la gestion des catastrophes, telles que l'alerte avancée, les interventions, les opérations de secours et la remise en état des réseaux de télécommunication. | 3 198 | 2 840 | 3 070 | sans objet |
| Imputation des coûts à la Conférence de plénipotentiaires et aux activités du Conseil (PP, Conseil/GTC) | 398 | 397 | 754 | sans objet |
| **Total pour l'Objectif 2** | **13 427** | **11 723** | **13 261** | **sans objet** |

## 5.3 Objectif 3 – Environnement favorable: Promouvoir la mise en place d'un environnement politique et réglementaire favorable au développement durable des télécommunications/TIC

|  |  |
| --- | --- |
| Résultats | Indicateurs de performance |
| 3.1 – Renforcement de la capacité des Etats Membres d'améliorer leurs cadres politiques, juridiques et réglementaires favorables au développement des télécommunications/TIC. | • Envoi en temps voulu des questionnaires annuels aux Etats Membres (sur les aspects réglementaires, économiques et financiers) et des données relatives au centre d'information sur les questions de politique, de réglementation, d'économie et de financement, et base de données "L'oeil sur les TIC".• Nombre de publications, de lignes directrices relatives aux bonnes pratiques, de ressources et de kits pratiques en ligne élaborés et publiés sur les politiques et les réglementations relatives aux TIC, ainsi que sur les aspects économiques et financiers, et nombre de consultations du site web/de téléchargements de données réglementaires et politiques et d'informations sur la plate-forme en ligne "L'oeil sur les TIC".• Nombre de participants au Colloque mondial des régulateurs, aux forums et ateliers régionaux sur les questions de réglementation et d'économies, aux dialogues stratégiques sur les questions d'actualité en matière de réglementation et de politique et taux de satisfaction des participants. |
| 3.2 – Renforcement de la capacité des Etats Membres de produire des statistiques sur les télécommunications/TIC de qualité et comparables à l'échelle internationale, qui tiennent compte de l'évolution et des tendances dans le secteur des télécommunications/TIC, à partir de normes et de méthodologies convenues. | • Publication dans les délais de la base de données de l'UIT sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTI).• Nombre de données et d'indicateurs disponibles dans la base de données WTI. |
| 3.3 – Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des membres de l'UIT à exploiter pleinement le potentiel des télécommunications/TIC. | • Nombre et niveau des personnes formées.• Nombre de participants ayant réussi l'évaluation à l'issue de la formation.• Nombre de participants satisfaits de la formation.• Nombre de programmes de formation de haut niveau élaborés.• Nombre de formations organisées se rapportant aux initiatives régionales.  |
| 3.4 – Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'intégrer l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC dans leurs programmes nationaux de développement et d'élaborer des stratégies visant à promouvoir les initiatives en matière d'innovation, y compris dans le cadre de partenariats publics, privés ou public-privé. | • Nombre d'initiatives (par exemple lignes directrices et recommandations, kits pratiques à faire soi-même etc.) et projets locaux destinés à renforcer les écosystèmes d'innovation des Etats Membres.• Nombre de nouveaux partenariats avec les principaux partenaires qui encouragent les écosystèmes d'innovation. • Nombre de partenariats, d'initiatives et de projets qui se sont traduits par des mesures concrètes pour les membres. |

|  |  |
| --- | --- |
| Produit | Ressources financières (en milliers CHF) |
|  | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| 3.1 – Produits et services relatifs aux politiques et à la réglementation en matière de télécommunications/TIC, en vue d'améliorer la coordination et la cohérence au niveau international, par exemple des études d'évaluation et d'autres publications, ainsi que d'autres cadres d'échange d'informations. | 4 867  | 4 067  | 5 152  | sans objet |
| 3.2 – Produits et services relatifs aux statistiques sur les télécommunications/TIC et aux analyses de données, notamment établissement de rapports de recherche, collecte, harmonisation et diffusion de données statistiques de qualité et comparables au niveau international, et forums de discussion. | 4 611  | 4 445  | 4 976  | sans objet |
| 3.3 – Produits et services relatifs au renforcement des capacités et au développement des compétences humaines, y compris celles portant sur la gouvernance internationale de l'Internet, comme les plates‑formes en ligne, les programmes de formation à distance et traditionnels visant à améliorer les compétences pratiques et le partage de supports, compte tenu des partenariats avec les parties prenantes s'occupant d'éducation dans le domaine des télécommunications/TIC. | 4 177  | 4 380  | 5 036  | sans objet |
| 3.4 – Produits et services relatifs à l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC, par exemple échange de connaissance et assistance, sur demande, concernant l'élaboration d'un programme national en faveur de l'innovation; mécanismes de partenariats; conception de projets, réalisation d'études et élaboration de politiques en faveur de l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC. | 3 980  | 3 805  | 4 429  | sans objet |
| Imputation des coûts à la Conférence de plénipotentiaires et aux activités du Conseil (PP, Conseil/GTC) | 539 | 586 | 1 182 | sans objet |
| **Total pour l'Objectif 3** | **18 174** | **17 283** | **20 775** | **sans objet** |

## 5.4 Objectif 4 – Société numérique inclusive: Promouvoir le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications pour donner aux individus et aux sociétés des moyens d'agir en faveur du développement durable

|  |  |
| --- | --- |
| Résultats | Indicateurs de performance |
| 4.1 – Amélioration de l'accès aux télécommunications/TIC et de leur utilisation dans les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL), ainsi que dans les pays dont l'économie est en transition. | • Nombre de pays bénéficiant d'une assistance ciblée grâce à des initiatives prises par le BDT et bénéficiant ainsi d'une meilleure connectivité et d'une plus grande disponibilité de télécommunications/TIC, à un prix financièrement abordable.• Nombre de pays ayant reçu une assistance grâce à des initiatives prises par le BDT, y compris nombre de bourses demandées et nombre de bourses accordées. |
| 4.2 – Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'accélérer le développement économique et social en exploitant et en utilisant les nouvelles technologies et les services et applications des télécommunications/TIC. | • Nombre de kits pratiques publiés et téléchargés pour l'élaboration de stratégies numériques sectorielles nationales.• Nombre de rapports publiés sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des télécommunications/TIC au service du développement.• Nombre de manifestations/ateliers/séminaires consacrés à l'utilisation des télécommunications/TIC au service du développement et visant à fournir une aide aux pays en développement concernant les problèmes auxquels leurs populations et sociétés sont confrontées, et nombre de participants à ces manifestations/ateliers/séminaires. |
| 4.3 – Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'élaborer des stratégies, des politiques et des pratiques favorisant l'inclusion numérique, en particulier pour l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, des personnes handicapées et des autres personnes ayant des besoins particuliers. | • Volume des ressources sur l'inclusion numérique élaborées ou mises à la disposition des membres, y compris les publications, les politiques, les stratégies, les lignes directrices, les bonnes pratiques, les études de cas, les matériels didactiques, les ressources et les kits pratiques en ligne, et nombre de consultations de sites web de l'UIT-D sur l'inclusion numérique.• Nombre de membres connaissant l'existence de politiques, stratégies et lignes directrices relatives à l'inclusion numérique et ayant bénéficié d'une formation ou de conseils en la matière. |
| 4.4 – Renforcement de la capacité des membres de l'UIT de concevoir des stratégies et des solutions en matière de télécommunications/TIC relatives à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets ainsi qu'à l'utilisation d'énergies vertes/renouvelables. | • Nombre d'Etats Membres ayant bénéficié de l'assistance du BDT pour sensibiliser davantage l'opinion aux conséquences des changements climatiques et promouvoir l'utilisation des télécommunications/TIC pour atténuer ces conséquences négatives.• Nombre d'Etats Membres ayant bénéficié de l'assistance du BDT pour élaborer leurs stratégies et leurs cadres politiques et réglementaires relatifs aux changements climatiques.• Nombre d'Etats Membres ayant bénéficié de l'assistance du BDT pour élaborer une stratégie et des cadres politiques et réglementaires relatifs aux déchets d'équipements électriques et électroniques. |

|  |  |
| --- | --- |
| Produit | Ressources financières (en milliers CHF) |
|  | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| 4.1 – Produits et services visant à fournir une assistance ciblée aux PMA, aux PEID, aux PDSL et aux pays dont l'économie est en transition, afin de favoriser la disponibilité et l'accessibilité financière des télécommunications/TIC. | 2 385 | 2 137 | 2 480 | sans objet |
| 4.2 – Produits et services relatifs aux politiques en matière de télécommunications/TIC propres à favoriser le développement de l'économie numérique, aux applications des TIC et aux nouvelles technologies, par exemple l'échange d'informations et l'appui à la mise en oeuvre, les études d'évaluation et les kits pratiques. | 2 945 | 2 852 | 3 053 | sans objet |
| 4.3 – Produits et services relatifs à l'inclusion numérique des jeunes filles et des femmes ainsi que des personnes ayant des besoins particuliers (personnes âgées, jeunes, enfants et peuples autochtones, entre autres), par exemple activités de sensibilisation sur les stratégies, les politiques et les pratiques en matière d'inclusion numérique, perfectionnement des compétences numériques, kits pratiques et lignes directrices et forums de discussion pour échanger des pratiques et des stratégies. | 3 016 | 2 621 | 3 221 | sans objet |
| 4.4 – Produits et services relatifs aux applications des TIC concernant l'adaptation aux effets des changements climatiques et l'atténuation de ces effets, par exemple promotion de stratégies et diffusion de bonnes pratiques relatives à l'établissement de cartes des zones exposées et à l'élaboration de systèmes d'information, de critères de mesure et de modes de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques. | 2 348 | 2 269 | 2 568 | sans objet |
| Imputation des coûts à la Conférence de plénipotentiaires et aux activités du Conseil (PP, Conseil/GTC) | 327 | 347 | 683 | sans objet |
| **Total pour l'Objectif 4** | **11 021** | **10 226** | **12 005** | **sans objet** |

# 6 Mise en oeuvre du Plan opérationnel

Les produits définis dans le présent Plan opérationnel seront fournis par les Bureaux régionaux et les Départements concernés du Bureau de développement des télécommunications. Les bureaux régionaux participeront à la mise en oeuvre de ce Plan opérationnel. Les services d'appui sont fournis par le Bureau de développement des télécommunications et le Secrétariat général, selon des accords de niveau de service annuels préalablement définis et convenus (pour la fourniture des services internes). Les services d'appui fournis par le Secrétariat général sont décrits dans le Plan opérationnel du Secrétariat général. La fourniture des produits et des services d'appui est planifiée, suivie et évaluée par la direction de l'UIT sur la base des objectifs définis dans le plan stratégique de l'UIT. Le rapport annuel sur la mise en oeuvre du Plan stratégique rendra compte des progrès accomplis en vue d'atteindre ces objectifs ainsi que les buts généraux. En ce qui concerne la gestion des risques, mis à part les risques opérationnels figurant dans le présent plan opérationnel, qui donneront lieu à un examen périodique par la haute direction, chaque Département identifie, évalue et gère les risques associés à la fourniture de ses produits et services d'appui, dans le cadre d'une approche de gestion des risques multi-niveaux.

Annexe 1

Ventilation des ressources entre les objectifs de l'UIT-D et les buts stratégiques de l'UIT

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Année: 2020** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Objectifs stratégiques de l'UIT pour 2020 | Coûttotal | Coût du BDT/coût direct | Coût réimputé à partir du SG | Coût imputé par BR/TSB |  | But 1Croissance | But 2Inclusion | But 3Durabilité | But 4Innovation | But 5Partenariats |  | But 1Croissance | But 2Inclusion | But 3Durabilité | But 4Innovation  | But 5Partenariats |
|  |   |
| **D1** | **Objectif 1 de l'UIT** | 17 473 | 9 394 | 8 019 | 59 |  | 10 % | 40 % | 10 % | 10 % | 30 % |  | 1 747 | 6 989 | 1 747 | 1 747 | 5 242 |
| **D2** | **Objectif 2 de l'UIT** | 13 427 | 7 219 | 6 162 | 45 |  | 60 % | 10 % | 10 % | 10 % | 10 % |  | 8 056 | 1 343 | 1 343 | 1 343 | 1 343 |
| **D3** | **Objectif 3 de l'UIT** | 18 174 | 9 771 | 8 341 | 61 |  | 10 % | 10 % | 54 % | 16 % | 10 % |  | 1 817 | 1 817 | 9 814 | 2 908 | 1 817 |
| **D4** | **Objectif 4 de l'UIT** | 11 021 | 5 925 | 5 058 | 37 |  | 10 % | 60 % | 10 % | 10 % | 10 % |  | 1 102 | 6 612 | 1 102 | 1 102 | 1 102 |
| **TOTAL** | **60 094** | **32 310** | **27 581** | **203** |  |  |  |  |  |  |  | **12 723** | **16 762** | **14 006** | **7 100** | **9 504** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Année: 2021** |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Objectifs stratégiques de l'UIT pour 2021 | Coûttotal | Coût du BDT/coût direct | Coût réimputé à partir du SG | Coût imputé par BR/TSB |  | But 1Croissance | But 2Inclusion | But 3Durabilité | But 4Innovation | But 5Partenariats |  | But 1Croissance | But 2Inclusion | But 3Durabilité | But 4Innovation | But 5Partenariats |
|  |  |
| **D1** | **Objectif 1 de l'UIT** | 22 824 | 12 272 | 10 476 | 77 |  | 10 % | 40 % | 10 % | 10 % | 30 % |  | 2 282 | 9 130 | 2 282 | 2 282 | 6 847 |
| **D2** | **Objectif 2 de l'UIT** | 11 723 | 6 303 | 5 381 | 40 |  | 60 % | 10 % | 10 % | 10 % | 10 % |  | 7 034 | 1 172 | 1 172 | 1 172 | 1 172 |
| **D3** | **Objectif 3 de l'UIT** | 17 283 | 9 292 | 7 932 | 58 |  | 10 % | 10 % | 54 % | 16 % | 10 % |  | 1 728 | 1 728 | 9 333 | 2 765 | 1 728 |
| **D4** | **Objectif 4 de l'UIT** | 10 226 | 5 498 | 4 693 | 35 |  | 10 % | 60 % | 10 % | 10 % | 10 % |  | 1 023 | 6 135 | 1 023 | 1 023 | 1 023 |
| **TOTAL** | **62 056** | **32 310** | **29 543** | **203** |  |  |  |  |  |  |  | **12 067** | **18 166** | **13 810** | **7 243** | **10 770** |
| Note 1: Chiffres préliminaires.Note 2: En milliers de francs suisses, sauf indication contraire. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Dans le contexte des produits de la contribution de l'UIT-D au plan stratégique de l'UIT, les "produits et services" désignent les activités menées par l'UIT-D dans le cadre de son mandat, tel que défini à l'article 21 de la Constitution de l'UIT, qui prévoit, notamment, le renforcement des capacités et la diffusion des compétences spécialisées et des connaissances de l'UIT. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les pilotes de risques seront désignés par le Directeur du Bureau. [↑](#footnote-ref-2)